

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC8-8-95

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DE LA CC2R POUR LA PERIODE 2027-2036

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à Daniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC8-8-95

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DE LA CC2R POUR LA PERIODE 2027-2036

Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau étant achevé depuis 2024, la Communauté de Communes des Deux Rives a dû procéder à la révision de son programme afin de mettre en œuvre des actions capables de nous aider à atteindre le bon état des cours d'eau.

Pour cela, elle a recruté une chargée de mission GEMAPI qui a réalisé le bilan du programme précédent et procédé au diagnostic hydromorphologique de tous les cours d'eau du territoire identifiés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) avec des objectifs de qualité. Ce diagnostic qui a permis d'identifier des dysfonctionnements au niveau des bassins versants a été partagé par le comité de pilotage composé d'élus et des partenaires financiers ainsi que par la commission environnement.

Chaque phase de cette révision a ainsi pu être validée en comité de pilotage et un scénario ambitieux de gestion a été retenu par le comité de pilotage du 6 mars 2026.

Le programme définitif a ensuite été validé par la commission environnement présidée par Pascal BENOIT en date du 9 juillet 2026.

Les principales actions du programme :

COÛTS ESTIMÉS DES ACTIONS

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	Total
Milieu riverain	41 500 €	49 500 €	56 000 €	59 000 €	56 500 €	59 000 €	56 500 €	56 500 €	59 000 €	56 500 €	550 000 €
Hydromorphologie	21 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	41 000 €	31 000 €	310 000 €
Continuité écologique	20 000 €	7 000 €	115 000 €	6 500 €	3 500 €	6 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	-	169 000 €
Retenues d'eau	-	12 000 €	12 000 €	11 500 €	12 000 €	12 000 €	11 500 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	107 000 €
Zones humides	22 000 €	18 500 €	27 500 €	21 500 €	28 000 €	24 500 €	32 000 €	24 500 €	29 500 €	24 500 €	252 500 €
Érosion des sols	8 000 €	12 000 €	16 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	176 000 €
Valorisation & Communication	1 500 €	3 500 €	1 500 €	13 500 €	11 500 €	13 500 €	11 500 €	3 500 €	11 500 €	13 500 €	85 000 €
Gouvernance & Partenariats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actions	114 000 €	133 500 €	259 000 €	163 000 €	162 500 €	166 500 €	166 000 €	151 000 €	176 500 €	157 500 €	1 650 000 €

RÉGIE

ETP technicien ☐	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	1,4 ETP	-
Coût technicien	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	900 000 €
ETP équipe VEC (3 agents) ☐	1,2 ETP	1,8 ETP	1,8 ETP	2,4 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	2,4 ETP	2,1 ETP	2,4 ETP	2,1 ETP	-

Il faut préciser qu'un grand nombre des actions seront réalisées par l'équipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire (VEC), les coûts estimés correspondent donc souvent à du temps agents et non uniquement à des dépenses d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel de ce programme :

PLAN DE FINANCEMENT					
	Coût total	AEAG	Région	Département	Autofinancement CC2R
Coût actions	1 650 000 €	Jusqu'à 80 %			610 000 €
Coût technicien	900 000 €	70 %	-	-	270 000 €
Total	2 550 000 €				880 000 €

Le coût de ce programme sur 10 ans est estimé à 2 550 000 € HT soit environ 255 000 € HT par an.

Mais le coût total comprend les missions des techniciens rivières estimées à 1,4 Équivalent Temps Plein, subventionnées à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et le coût de l'équipe VEC, subventionné jusqu'à 80 % par l'agence de l'eau, la Région Occitanie et le Département.

Afin de mettre en œuvre ce programme, nous devons déposer une demande de déclaration d'intérêt général auprès de la Préfecture qui désignera aussitôt un commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Le Président propose donc :

- d'approuver le nouveau programme 2027-2036,
- d'approuver les plans de financements pour les différentes actions,
- de demander l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration d'intérêt général du programme,
- de lui donner délégation pour l'autoriser à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le nouveau programme 2027-2036,

- d'approuver les plans de financements pour les différentes actions,
- de demander l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration d'intérêt général du programme,
- de donner délégation au Président pour l'autoriser à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **12 OCT. 2026**

AR Préfecture

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DE LA CC2R POUR LA PERIODE 2027-2036

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260928-2026CC8_8_95-DE

Numéro d'acte : 2026CC8_8_95

Date de décision : 28/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8_8_95 PROGRAMME
PLURIANNUEL GESTION COURS D'EAU
DE LA CC2R PERIODE 2027-2036.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2026 11:02:23

Date de réception de l'AR : 12/10/2026 11:02:36